

Conseil communal de Gimel
Séance du jeudi 29 octobre 2009
à 20h15 au Foyer de la Grande Salle

Présidence : M. François Félix, Président

Absents : Mmes S. Bourgeois, A. Fischer (exc.), S. Mischler (exc.), MM. F. Beffa, N. Boillat (exc.), A. Croisier (exc.), F. Imhof (exc.), J.- C. Lecoultre, E. Marchese, G. Renaud (exc.), P. Renaud (exc.), P. Reymond (exc.), J.- C. Tosoni (exc.).

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 8 septembre 2009
2. Communications du bureau
3. Présentation du budget 2010
4. Préavis no 6-2009 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2010 »
5. Rapport de la commission des finances sur le préavis no 6-2009 « Arrêté d'imposition pour l'année 2010 ».
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 8 septembre 2009

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009.

- S. Judas: p.4, point 7, sur l'Hôtel de l'Union: lire M. Bonetti (à la place de M. Bolletti)
- Le Président relève également : p. 5, point 8 de l'ordre du jour, avant dernier paragraphe: lire P. Renaud (à la place de C. Renaud).

Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le Président :

- donne les résultats du Tir du Conseil et remercie le société de Tir pour son accueil;
- remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation des 20 ans du Collège du Marais;
- remercie tous ceux qui ont contribué à l'animation du marché de l'Artisanat, au cours duquel une classe de 8ème encadrée par J.- F. Jacot y a fait de bonnes affaires. A cette occasion, la Municipalité et l'ADIG avaient organisé l'accueil des nouveaux habitants;
- remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la Fête des récoltes du 25 octobre qui a connu une très belle affluence.
- relève la qualité de la revue du corps des pompiers qui a eu lieu le samedi 24 octobre;
- sur le Pacte d'amitié 1993, les gimelois viendront en 2010 à l'occasion de la fête au village prévue le 21 août 2010. Un groupe sera constitué au début de l'année prochaine pour en assurer l'organisation. Les conseillères et conseillers intéressés à y prendre part peuvent s'annoncer au bureau;

3. Présentation du budget 2010

Le Président passe la parole à M. N. Reymond pour la lecture de son rapport.

Le rapport est annexé au présent PV.

Le Président donne la parole à l'Assemblée en rappelant que ce budget sera soumis à la Commission des Finances qui devrait rapporter lors de la prochaine séance.

A. Bussard sur le chapitre 7 Sécurité sociale, rubrique 710.3654 « Régio. accueil de jour des enfants », il se réfère à la remarque p. 26 « participation au socle Fr. 9.75 par habitants (1616) le solde est calculé selon les prestations consommées »: il demande si le montant de Fr. 9.75 / hab est bien juste, puisque le montant au budget (p. 25) est de Fr. 77'489.-, soit Fr. 47.95 / hab.

R. Lambercy rappelle que le socle était à Fr. 9.50 et qu'il a été porté selon confirmation de l'ARASMA à 9.75 pour 2010, mais le montant au budget correspond au budget 2009 que l'ARASMA a recommandé de conserver.

L. Guignard sur le chapitre 1 Administration générale, rubrique 151.3011 Bibliothèque communale / Traitement du personnel: Chf 18'000, il demande des précisions.

R. Lambercy répond qu'il a fallu engager une personne à 30% à la bibliothèque.

A. Durussel, même rubrique, 151.3182 Frais de téléphone et internet : s'étonne du montant élevé de ce poste en regard du libellé et demande des précisions.

R. Lambercy répond qu'il comprend également les frais d'abonnement à Bibliomedia.

R. Burnier, sur le chapitre 8 Services industriels, rubrique 83 Service du gaz: il s'étonne de ne pas y voir figurer les montants relevés dans le plan des dépenses d'investissement.

N. Reymond répond que le plan des dépenses d'investissement comprend les montants accordés par le Conseil sur la base des préavis présentés et répartis sur plusieurs années. Il s'agit là de montants extra-budgétaires.

S. Marineau, sur le chapitre 5 Instruction publique et cultes, rubrique 520.3188 Transport des élèves : pourquoi le budget prévoit une diminution de charge de Chf 1'000 (Chf 5'000 au budget 2010) alors qu'on peut s'attendre à davantage de frais de transport si tous les élèves de 7ème à 9ème sont en-classés à Aubonne dès la rentrée 2010.

R. Lambercy répond qu'il s'agit du budget de la commune relatif à des transports spéciaux, le budget du groupement est tenu séparément.

4. Préavis no 6-2009 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2010 »

Le Président passe la parole à N. Reymond pour la lecture du préavis.

Extraits

« (...) »

La Municipalité vous présente le projet d'arrêté d'imposition pour la période fiscale 2010, lequel est soumis à la Commission des finances, ainsi que le veut l'article 39 du Règlement du Conseil communal. Celui-ci doit impérativement être retourné à la Préfecture pour le 4 novembre 2009.

Pour l'année 2010, la Municipalité vous propose de maintenir le taux d'imposition communal à 71.5 ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande (...)

- 1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2010, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 71.5 de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*
- 2. D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1er janvier 2010*

(...) »

Le Président propose de passer à la discussion après la lecture du point 5 de l'ordre du jour.

5. Rapport de la commission des finances sur le préavis no 6-2009 « Arrêté d'imposition pour l'année 2010 ».

Le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture du rapport :

Extraits

« (...) »

Nous estimons que le choix du statu quo se justifie et rejoignons les vues de la Municipalité en maintenant le taux d'imposition à 71.5 de l'impôt cantonal de base, ainsi que les autres taxes et impôts divers.

En conclusion, la commission unanime vous demande:

- d'accepter le préavis municipal no 6-2009 sur l'arrêté d'imposition 2010

(...) »

Le Président passe la parole à l'assemblée.

Ph. Rezzonico demande si l'impact de la nouvelle péréquation financière a pu être mesuré au niveau de la Commune et sur le futur taux d'imposition.

N. Reymond répond : une longue étude a été faite pour modifier le système actuel de péréquation ainsi que la facture sociale. Sur la base des comptes connus (chiffres 2008), pour la commune il y aurait une différence de 0.1% (Fr. 3'000). L'Etat prendra à sa charge sur la facture sociale une bascule d'env. 6% ce qui représente env. Fr. 147 mios. D'autre part, l'effet de cette péréquation qui voulait que plus le taux d'imposition était augmenté, plus une commune retouchait d'argent sera supprimé avec un plafond à 85. Si on avait décidé d'augmenter le taux d'imposition de 5 points, on aurait bénéficié de Fr. 300'000 de retour de facture sociale. La Municipalité a cependant considéré que le statu quo était préférable. L'entrée en vigueur de cette nouvelle péréquation aura lieu en 2011 (sur la base des comptes arrêtés à 2009), après acceptation par le Grand Conseil qui se prononcera après consultation de l'ADCV et l'UCV qui interviennent à titre consultatif mais qui doivent arriver avec une position commune (des scissions étant possibles entre communes riches et moins riches).

P.- Y. Correvon ajoute un complément d'information pour situer la commune : la moyenne du point d'impôt des communes de l'ancien district d'Aubonne se situe à env. 75.5 – 76. La commune de Gimel parvient donc à maintenir un taux d'imposition attractif.

Le Président relit les conclusions du rapport, puis les soumet au vote. Le rapport est accepté à l'unanimité.

N. Reymond remercie le Conseil pour sa confiance.

6. Communications de la Municipalité

N. Reymond:

- sur le projet de financement public des écoles de musique, les deux associations ADCV et UCV ont rejeté ce projet qui avait fait l'objet d'une consultation. Le prix de Fr. 25 / hab a été estimé trop élevé et difficile à justifier en regard d'autres activités culturelles ou sportives qui méritent également d'être appuyées financièrement.
- sur l'organisation de Police 2000, suite à l'acceptation de l'initiative, il va falloir trouver des arrangements pour mettre en place la nouvelle organisation. Mme de Quattro a demandé un délai de recours; l'entrée en vigueur ne pourra pas se faire en 2010. L'ADCV et l'UCV travaillent également sur ce projet.
- sur l'école à journée continue, la mise en application n'est pas simple. Le projet de loi n'oblige par exemple pas les parents à y mettre leurs enfants pendant la pause de midi. Là également l'ADCV et l'UCV ont demandé à être consultés.
- sur le parc naturel régional, Mme F. Bandieri directrice du projet a démissionné. Après la décision de la Confédération de reconnaître le PNRJ, de nouveaux status devront être établis puisqu'il faudra en organiser le fonctionnement jusqu'à la décision finale.
- enfin, il informe que le 5 novembre 2009 à 20h15, dans cette Grande Salle aura lieu une présentation de la loi sur l'agriculture animée par MM. P. Reymond et J.- M. Surer.

R. Lambercy

- sur le volume sonore des cloches (suite à l'intervention de D. Pasche lors de la précédente séance du 8 septembre), elle informe que les heures n'étant pas sonnées, mais frappées avec un marteau, en supprimer le son nécessiterait l'arrêt de l'horloge, ce qui n'est pas envisageable.
- Sur les besoins de garde des enfants, la Municipalité a envoyé un questionnaire à tous les parents d'enfants dont l'âge est compris entre 0 et 13 ans.

7. Divers et propositions individuelles

L. Durussel sur l'Hôtel de l'Union, il demande quand est prévue l'ouverture.

S. Judas répond que l'ouverture est retardée d'env. une semaine mais reste programmée sur novembre.

Chr. Debonneville sur la nouvelle association intercommunale, demande des nouvelles sur la décision des communes de Longirod et St-George de quitter cette association.

R. Lambercy répond que cette question sera traitée lors des séances des législatifs prévues fin novembre à Longirod et début décembre à St-George.

O. Debonneville relève que la presse fait état d'une décision déjà prise, et il demande quelle en sera l'impact sur les revenus de location de la salle omnisports.

S. Judas répond que les revenus de location de la salle omnisports se négocient avec les nouvelles communes de

cette association intercommunale, que cette question est comprise dans le budget et qu'elle n'a aucune incidence sur ces revenus.

R. Lambercy rappelle que les législatifs auront le dernier mot avant présentation au Conseil d'Etat. Concernant les questions financières elle rappelle qu'au global, il y aura davantage de communes qui contribueront aux frais de fonctionnement de cette salle omnisports

O. Debonneville revient sur l'ARASMA, il rappelle que tout avait été entrepris pour que Longirod et St-George restent avec Gimel.

R. Lambercy explique que l'action sociale est organisé par district, l'ARASMA englobe les communes du district de Morges. Pour les écoles, la nouvelle association intercommunale en cours de création comprend au total 14 communes (sans Longirod, ni St-George) avec un budget de fonctionnement.

S. Judas rappelle d'autre part que la nouvelle association intercommunale est née sur impulsion du Conseil d'Etat et que son organisation devra être approuvée par les législatifs de chaque commune. Les frais de fonctionnement sont pris en charge par l'ensemble des 14 communes intégrant cette association.

L. Guignard sur le PJV, demande quelle sera son organisation décisionnelle et quel sera le poids des propriétaires, il fait référence à un article de Pro Natura déclarant que le fait de détenir des terrains lui permettrait d'augmenter ses possibilités de blocage. Il ne trouve pas que c'est une vision très positive du travail en commun.

N. Reymond explique que l'organisation du fonctionnement du PJV relève de la compétence des communes, les status du PJV dépendent uniquement des communes. Aucune instance privée ne pourra influencer son fonctionnement.

C. Messieux demande un point de situation sur la distribution de l'eau dans notre commune et comment est envisagé l'avenir en regard de l'augmentation de la population.

S. Judas :

- sur la situation actuelle, elle est encore critique mais les recommandations sont bien suivies par la population, ce qui permet d'assurer l'approvisionnement en eau de la commune.
- sur l'avenir, elle informe le Conseil qu'un groupe de travail étudie la question depuis un an et demi dans le cadre d'un PDDE régional (plan directeur de distribution d'eau) qui devrait être terminé d'ici la fin de l'année et qui fera un descriptif de l'ensemble des ressources en eau de la région, ce PDDE touche Gimel, Saubraz, St-Oyens, St-George, Longirod, Marchissy. Les carences de ces dernières années ont été prises en compte. Il faudra penser davantage en termes de région, les communes ne devraient plus gérer cette question de manière individuelle.

N. Reymond ajoute que S. Judas est présidente de cette association inter-régionale pour l'étude sur l'approvisionnement en eau, Gimel étant la commune pilote qui fait les décomptes sous la houlette des différents géologues et mandataire. Des sommes ont été accordées par les communes pour cette étude. Il rappelle que dans le pire des cas, la mise en conformité de nos ouvrages d'eau prévoit la possibilité de pomper l'eau du lac.

L. Durussel regrette que la petite fontaine du Jardin anglais soit éteinte et qu'elle ne permette plus d'abreuver les sportifs et autres élèves ou promeneurs. Il demande s'il est envisageable de conserver un point d'eau, avec un robinet permettant d'arrêter l'eau.

N. Reymond reconnaît l'utilité de ce point d'eau. Les travaux sont en cours et il confirme qu'il sera remis en service dès la fin des travaux.

O. Jean-Petit-Matile sur le PJV, il rappelle que le document distribué en début de séance (Journal du Parc /juin 2009) est une source sérieuse d'information et que le site internet renseigne également très bien sur la future administration de ce parc.

La parole n'est plus demandée.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21 h 15

Le Président

Le secrétaire

François Félix

François Marti

Annexe : présentation du budget